



Jeudi 16 février 2023

Pollution de l'air aux particules fines : Fin de la procédure d'alerte ce vendredi 17 février 2023

Au regard de l'amélioration de la qualité de l'air, l'alerte de niveau 2 pour pollution aux particules fines (PM10) prend fin dès vendredi 17 février 2023.

Par conséquent, le préfet des Bouches-du-Rhône met fin par arrêté à la circulation différenciée dans le centre-ville de Marseille et aux mesures d'urgences, notamment l'abaissement de la vitesse de 20 km/h, **dès ce jeudi 16 février 20 h.**

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 16/02/2023



Le : 17/02/2023



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)